

## Conférence Lawyering for Change 2022

### SYNTHESE

#### Défendre les droits des migrant.e.s en renforçant les collaborations Nord-Sud

Workshop du mercredi 12 octobre 14h-15h20

Intervenant.e.s :

- **Giorgia Linardi** - Chargée de plaidoyer et conseillère juridique, SeaWatch (Italie)
- **Diletta Agresta** - Coordinatrice de projets, Associazione Studi Giuridici Immigrazione (Italie)
- **Sara Prestianni** - Chercheuse et chargée de programme migration et asile, Euromed Rights (Belgique)
- **Sami Adouani** - Membre du bureau du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (Tunisie)

Modération par **Zeineb Mrouki** - Coordinatrice programmes, Avocats Sans Frontières (Tunisie)

Le bassin méditerranéen est devenu le lieu de tensions migratoires et un symbole des violations des droits humains des réfugié.e.s, demandeur.se.s d'asile et migrant.e.s tant dans les pays de passage que dans les pays de destination. Des centaines de personnes trouvent la mort dans la mer Méditerranée. Pour l'année 2022, nous avons estimé 1 600 morts et disparus. Ces violations s'ajoutent à toutes les autres déjà subies par ces personnes dans leur pays d'origine et dans les pays de transit - permanents ou temporaires - comme la Libye, la Tunisie ou le Maroc. Cela s'accompagne d'un durcissement des politiques de migration et d'asile, d'une criminalisation du sauvetage en mer, du refus des autorités d'accepter des personnes en déplacement dans leur pays et de l'externalisation des frontières européennes vers des pays tiers auxquels le contrôle des frontières est délégué.

#### **1. Les politiques européennes d'externalisation de l'asile et de la migration, une menace pour les droits humains**

Les politiques migratoires européennes impactent négativement les droits des personnes en déplacement par le biais de la sous-traitance de la gestion migratoire aux pays de transit, qui, non seulement, ne disposent pas d'un système d'accueil adéquat, mais adoptent également des politiques sécuritaires.

L'externalisation consiste à négocier avec les pays d'origine et de transit pour leur déléguer le contrôle des frontières avec deux objectifs principaux : limiter les départs des pays tiers et implémenter les rapatriements. Cette externalisation n'est pas nouvelle. En effet, elle a débuté dès les années 2000 avec le Maroc, la Libye, le Niger et aussi, la Tunisie. Par exemple, en Libye, environ 24.000 migrant.e.s ont été intercepté.e.s en 2017 par les garde-côtes libyens, coachés par les autorités italiennes. Ce phénomène équivaut à un « refoulement par procuration », dans le sens où l'Italie, en formant les garde-côtes libyens, les rend effectivement responsables de ces refoulements en Libye.

Une autre politique d'externalisation repose sur le « Pacte sur la migration et l'asile » présenté par la Commission européenne en septembre 2020. La dimension extérieure est le pilier de la politique européenne de migration et d'asile. L'externalisation ne répond toujours pas aux objectifs de l'Europe, à savoir limiter les arrivées dans les pays européens, mais ne fait que déplacer les mouvements migratoires vers d'autres routes, de plus en plus dangereuses.

## **2. Le cas de la Tunisie : une approche sécuritaire, sans aucun système d'accueil**

La Tunisie occupe une position géographique stratégique pour l'Union Européenne, elle est à la fois un pays d'accueil, de transit et de départ. Malgré un processus démocratique entamé en 2011 avec la révolution, le cadre juridique sur la migration reste bloqué.

Il y a une domination des politiques sécuritaires dans la région. Les déclarations de l'Italie et de l'Europe souhaitaient faire de la Tunisie un pays sûr et le candidat idéal pour devenir la plateforme des déplacements migratoires dans la région méditerranéenne. Ce rapport de force, à l'avantage de l'Union Européenne, se fait au détriment de la protection des migrant.e.s, des Tunisien.ne.s arrivant en Europe et des personnes d'origine subsaharienne vivant ou transitant par la Tunisie.

Ces dernières années, nous avons assisté à une augmentation continue des départs depuis la Tunisie et une augmentation parallèle des victimes et de la militarisation des frontières.

La Tunisie renforce ses politiques de sécurité et bloque donc le plus grand nombre de personnes en mer. Une grande partie des bateaux quittant la Libye sont interceptés par les autorités tunisiennes. Ces dernières laissent des centaines de personnes dans un vide juridique et administratif, sans aucun système d'accueil ni accès aux droits fondamentaux, ce qui accroît les tensions sociales et la xénophobie.

## **3. La Libye, au carrefour des menaces pesant sur les droits et les vies des migrants**

Comme avec la Tunisie, l'Union Européenne délègue à la Libye l'activité d'intercepter les personnes en mer. La Libye est un pays où les migrant.e.s sont soumis.es à l'exploitation, aux enlèvements et aux arrestations arbitraires dans des conditions inhumaines. Le soutien de l'Union Européennes aux autorités libyennes pour faciliter les retours forcés afin de mettre en œuvre sa politique d'externalisation des frontières en matière de migration expose les migrant.e.s à de multiples interceptions en mer suivies de détentions arbitraires répétées mais aussi au risque de trafic et d'exploitation.

Dès 2017, nous avons assisté à une institutionnalisation de l'échec du sauvetage en mer, désormais criminalisé.

Les responsabilités de l'Union Européenne sont liées à son soutien financier, logistique et de coordination avec les garde-côtes libyens, à la réduction de sa présence institutionnelle en mer

et à une surveillance aérienne facilitant les interceptions et les refoulements vers la Libye. Cette politique n'apporte aucune solution, viole le droit international, alimente un cycle d'abus et provoque une impasse en matière de protection. Les pratiquent des États européens, de leurs côtés, se caractérisent par l'omission des secours, l'intervention tardive et la facilitation du refoulement collectif par procuration.

Cette coopération sécuritaire entre les pays du Nord et du Sud alimente une politique autoritaire qui affecte les pays africains en termes de liberté de mouvement, en restreignant la circulation de leurs citoyens.

#### **4. La nécessité d'une réponse globale et transnationale mobilisant les acteur.rice.s du Nord et du Sud**

Ces dynamiques transnationales nécessitent une mobilisation et une coordination large de la société civile du Nord et du Sud afin de prévenir les violations et renforcer de manière efficace et efficiente l'accès aux droits des personnes en déplacement.

Il est fondamental de lutter contre les discriminations, la xénophobie et le racisme structurel, de lutter contre les violences policières à l'encontre des migrant.e.s et réfugiées, de porter systématiquement plainte pour que cela cesse, d'adopter une approche circulaire de la migration et d'abandonner les politiques basées sur les approches sécuritaires, de contrer les lobbys des entreprises sécuritaires, d'adopter une stratégie rhétorique en faveur du droit à la mobilité, de rendre l'Union Européenne redevable par rapport à ses actions de soutien à l'appareil sécuritaire responsable des violations des droits humains.